

L'éducation sexuelle à l'école

La question de l'éducation sexuelle à l'école est posée par des universitaires, lettrés et autres belles plumes, avec comme trait commun, celui d'un intérêt porté à l'enfant. L'hebdomadaire *L'express* publiait le 27 janvier 2022, un article intitulé : « Une quarantaine de psychiatres et psychologues contre "La nouvelle éducation sexuelle" à l'école », reprenant le même contenu qu'une tribune en ligne, de même date, sous un titre très journalistique : « "Ça ne change rien avec qui tu couches" : quelle éducation sexuelle pour nos enfants ? » Rien n'étant fortuit, cette publication paraît être en réaction à une succession de mesures politiques visant à instaurer une prévention face aux menaces portées à l'enfant. Pédophilie, pornographie, prostitution, auxquelles s'ajoute la transidentité qui est abordée dans « *La Fabrique de l'enfant-transgenre* », livre publié par Céline Masson et Caroline Eliacheff. Dans cet ouvrage, les deux psychanalystes, elles-mêmes signataires de ce qui fait figure de plaidoyer, alertent sur les dérives du « transgenrisme » chez les mineurs, pratique qui se développe en Occident depuis plusieurs années. La question de l'éducation sexuelle à l'école est bien éthique car il s'agit de transmission impliquant l'enfant reconnu comme tel et non l'incarnation d'un choix de société. S'il existe une unanimité des voix reconnaissant qu'il est du devoir de l'école d'assumer cette responsabilité, la question se pose de manière plus profonde sur le choix pédagogique qu'il convient de retenir tant dans son contenu éthique que dans celui de ses didacticiens².

1. Éditions de l'Observatoire ; parution 02/2022 ; ISBN 979-10-329-2522-5. Ndlr.

2. « Spécialiste de didactique, de la théorie de l'enseignement », Dictionnaire Robert de la langue française, p. 1486, édit. 2000.

De quoi s'agit-il ? Une quarantaine de psychiatres et psychologues se prononcent contre des mesures politiques récentes visant à promouvoir ce qui fait figure de « nouvelle éducation sexuelle » à l'école.

Leur écrit tient en cinq points.

Le premier aborde la réaction des parents, assez partagés sur cette mission que prend l'Éducation nationale. Certains sont horrifiés d'entendre leurs enfants revendiquer un droit à pouvoir exprimer leurs fantasmes, alors que d'autres parents voient d'un bon œil ce qu'ils considèrent comme une précocité salutaire pour le devenir de leur progéniture face aux expressions non contrôlées de certains adultes. Le second point a trait au rappel de l'immatrité psychique de l'enfant et des conséquences que peut avoir une absence de respect et de prise en compte du rythme de l'enfant. Le troisième est une critique des outils pédagogiques souvent pris sur le Net, sans mention d'accompagnement psychique personnalisé. L'avant-dernier point a trait à la pornographie qui est combattue... « en l'enseignant », écrit le groupe de psys. Une position qui, on le devine, se voulant non liberticide, en dénonce cependant les excès. Enfin le dernier point évoque la mainmise de l'État déclarant l'éducation sexuelle comme étant une mission de son ressort, sans prise en compte de l'avis de tous professionnels de l'enfance. Et c'est ce dernier point qui est la source de la contestation.

Qu'en est-il des initiatives prises par la gouvernance politique ?

Trois aspects se dégagent de la circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 qui régleme l'éducation sexuelle³.

Le premier marque une volonté de l'insérer dans un cadre républicain et éthique. *L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement.* Ces rappels étant faits, il est reconnu que *l'approche de la sexualité ne peut se limiter au savoir biologique, tant elle concerne la psyché de l'enfant.* Un point qui interroge cependant : s'il est question de psychisme de l'enfant, il n'est pas mentionné explicitement la présence de psys.

Le second trait tient à l'éthique, certainement plus celle de la communication que de l'intime. Il est tout de même mentionné la nécessité de *repérer ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique, et de maintenir les échanges dans la sphère publique*, domaine donné traditionnellement aux enseignants de biologie. Une distinction louable qui tient cependant plus de la raison théorique que de la réalité pratique, tant on sait que les prises de conscience de l'anormal d'une situation familiale se feront souvent lors d'un enseignement dispensé en classe. « En France, un enfant

3. <https://www.education.gouv.fr/au-bo-du-13-septembre-2018-education-la-sexualite-et-partenariats-11711>



D^r Claude Valentin
HDR,
pédiatre
Docteur en philosophie



sur dix serait victime de violences sexuelles dans sa famille. Le violeur d'enfant est un homme dans 96 % des cas : souvent un oncle, un frère, un père ou un grand-père qui n'a rien d'un sociopathe mais qui, n'étant dénoncé ni par la famille, ni par l'entourage, peut continuer à jouir d'un enfant-objet en toute impunité »⁴. C'est l'école qui révèle parfois ainsi à l'enfant le caractère anormal d'une situation vécue comme banale. Faute de la présence d'un professionnel de la santé mentale, l'enfant devra faire face, seul, aux manifestations résiduelles œdipiennes des conflits de son vécu. Le troisième aspect tient aux modalités de la mise en œuvre de l'éducation sexuelle, répartie en trois séances annuelles. Un temps que chacun jugera certainement insuffisant, d'autant que la carence numérique des médecins et des psychologues scolaires est connue. Il est mentionné la nécessité d'une interdisciplinarité d'intervenants : « *Au-delà de ces situations quotidiennes, il est nécessaire d'organiser un travail pluridisciplinaire s'appuyant sur les compétences complémentaires des divers personnels d'éducation, d'enseignement, sociaux, psychologues et de santé* » ou encore « *Les enseignements scientifiques liés aux sciences de la vie et de la Terre, aux sciences médico-sociales et à la prévention santé-environnement, occupent une place spécifique dans ce domaine et donnent aux élèves les bases scientifiques indispensables. Les programmes d'autres champs disciplinaires – tels que l'enseignement moral et civique, la philosophie, l'histoire, les arts plastiques, les lettres, etc. – peuvent être également concernés* ». Nous voilà sauvés. D'autant qu'un suivi de l'enfant et qu'un temps de formation des enseignants nous sont promis !

« Gouverner, éduquer et analyser : trois métiers impossibles ? »⁵.

C'est en 1937, dans « L'analyse avec fin et l'analyse sans fin », que Freud formule cette phrase célèbre. Dans tous les cas, concernant ces trois professions, les résultats se révéleront insatisfaisants, et seront même interprétés comme des échecs, tant ces actions rencontrent forcément des limites anthropologiques qui aboutiront à l'impossibilité d'une conclusion satisfaisante.

Gouverner

La démocratie comme tout gouvernement des individus ne saurait être considérée comme

4. Cécile de Kervasdoué, Inceste : faut-il renverser la famille ? France Culture, le 21/02/2021.

5. Gori, Roland. « Gouverner, éduquer et analyser : trois métiers impossibles ? », *Cliniques méditerranéennes*, vol. 94, no. 2, 2016, 159-176.

« achevée », « terminée », et ceci dès son initiation. Il en est ainsi du premier paragraphe de la circulaire qui va poser indirectement la question de la place donnée aux soignants de l'enfant. *Le texte est adressé aux seuls personnels de l'Éducation nationale*⁶. En cela, la posture n'est pas nouvelle – et on ne peut que le regretter – elle se situe dans la continuité de la loi de 2001⁷ qui était destinée aux mêmes personnes. *N'aurait-il pas mieux valu que la circulation soit interministérielle impliquant la santé, la culture, la recherche, etc. ?*

Éduquer

Hannah Arendt pourfend l'idée d'une vision utopique de l'éducation où tout serait possible et réalisable. Elle supprimerait tout simplement la singularité de chaque homme. Faut-il pour autant renoncer à éduquer ? « Quand on ouvre une école, on évite, vingt ans plus tard, d'ouvrir une prison ». La formule de Victor Hugo est devenue l'un des aphorismes les plus représentatifs de l'idéal républicain au sein duquel l'éducation et notamment sexuelle est une mission fondamentale et intégratrice. L'épreuve du réel montre que l'adage tient souvent plus de l'illusion et même d'une certaine naïveté que de l'évidence. « Si rien n'empêche les enseignants d'envisager des solutions psychologiques aux problèmes de leurs élèves, ils ne peuvent pas en revanche se poser ouvertement en détenteurs habilités du discours « psy » et savent par expérience qu'ils doivent être particulièrement prudents sur ce terrain : l'inspectrice, les collègues, les parents, voire les professionnels du psychisme sont susceptibles de leur rappeler leur illégitimité en ce domaine »⁸. De

6. Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'enseignement technique ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux directrices et directeurs d'école.

7. L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « *Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du Code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé peuvent également y être associés.* »

8. Morel, Stanislas. « Les professeurs des écoles et la psychologie.

fait, si l'instituteur a joué un rôle essentiel dans l'éducation, il faut éviter que l'enfant victime ne devienne demain acteur, à l'image des enfants battus qui seront demain des parents battants, tant la manière de réagir des parents formate l'enfant. Il manque un verbe, il me semble. « On a beau se jurer qu'on n'agira jamais comme sa mère [ou son père] un jour ou l'autre, l'inexorable mimétisme se met en marche »⁹. Sans doute, faudra-t-il repenser l'enseignement autrement que dans l'interdit, sa finitude autrement que dans le pouvoir, tant *c'est en vain que l'autorité pense avoir vaincu la pensée libre parce qu'elle l'a enchaînée*¹⁰. Faut-il préciser que « la pensée libre » que mentionne Zweig, grand ami de Freud, trouve sa réponse non dans un enseignement, mais dans la libre association, première règle fondamentale de la cure psychanalytique¹¹.

Analyser

Tout comme éduquer et gouverner, analyser se trouve capturé, modelé et façonné par cette passion technicienne, qui tend à réduire l'éducation sexuelle à un savoir strictement biologique assumée par les seuls professeurs de sciences de la vie et de la Terre. En quoi cette connaissance anatomique préviendrait-elle des résurgences d'un intime blessé ou des effets pervers de la pédophilie ?

Confier l'éducation sexuelle aux psychologues et aux médecins scolaires, la proposition semblerait aller de soi.

Cependant se pose, pour les deux professions, la question de leur nombre. En France, que ce soit dans le premier ou second degré, un psychologue scolaire doit prendre en charge 1 500 voire plus de 2 000 élèves, alors qu'en Finlande, on compte 500 à 600 élèves par psychologue¹². « En 2017, un rapport de l'Académie de médecine tirait la sonnette d'alarme en mettant en évidence le manque de médecins scolaires : en 2006, ils étaient encore 1 400, en 2016, 1 000, en 2018, ils n'étaient plus que 990. Toujours selon ce rapport, la répartition des médecins

de l'Éducation nationale est très hétérogène, un médecin peut avoir en charge de 2 000 à 46 000 élèves, selon le territoire où il exerce. »¹³. Aujourd'hui, ils sont 900 médecins scolaires pour environ 12 millions d'élèves en France. Il importe cependant de ne pas s'en tenir à une demande de formation d'un plus grand nombre de spécialistes – promesse qui ne sera efficiente que dans dix ans – mais d'écouter le manifeste des psys, ces défenseurs de l'âme. Il est nécessaire de se donner les moyens de gommer les frontières surannées entre public et privé au nom de l'intérêt supérieur porté à l'enfant, tant l'urgence psychique est manifeste, si on veut s'attaquer aux sources des plaies qui affligent l'enfant. La prise en charge des enfants victimes de violence sexuelle par des psy, et en amont l'éducation sexuelle doivent être confiées aux pédiatres et aux psys. De par leur compétence, les enseignants doivent dispenser un savoir scientifique (anatomique, biologique...). Quant à la prise en charge psychologique des enfants et des adolescents, le nombre de psys et de pédiatres dans le milieu scolaire étant insuffisant, il faut repenser l'organigramme en leur donnant la place qui leur est due.

Vaste utopie, diront certains. À l'angoissé moderne rendu nihiliste, pourra-t-on répondre que l'histoire de l'enfant est instructrice. Elle n'est pas enseignante de l'existence d'un progrès continu, visiblement mis à mal tant les scandales abondent, mais de la préoccupation constante des Hommes portée à l'enfant. Les Mésopotamiens, ces écrivains de l'aube de notre histoire, rendent compte que plus d'un tiers de leurs lois – à l'exemple du Code d'Hammourabi – sont dédiées à la protection de l'enfant. Hippocrate assure que le médecin doit soigner sans distinction la femme et l'homme, le citoyen et l'esclave, le vieillard et l'enfant. Après le sacrifice raté d'Isaac, on ne tuera plus l'enfant en l'honneur de Dieu. À la manière de Winnicott et de Barthes, pourrait-on répondre à ce sujet moderne, tourmenté par l'imparfait de tout acte : « Ne soyez plus angoissé devant cet inachevé, il a déjà eu lieu », et pourrait-on ajouter que cet inachevé - sans nous faire honte car il est l'expression de ce qui nous nous faits humain – doit nous mobiliser pour le meilleur de ce que l'Homme a fabriqué.

Les usages sociaux d'une science appliquée », Sociétés contemporaines, vol. 85, n° 1, 2012, pp. 133-159.

9. Christiane Rancé, *On ne fait que passer*, Nils, 1999.

10. Stéphane Zweig, *Lettre du 21 février 1936, Correspondance Freud-Zweig*, Paris, Gallimard, 1973, p. 162.

11. Elle consiste pour l'analysant à exprimer les pensées qui lui viennent à l'esprit à partir d'un élément donné ou de façon spontanée, dans le cadre des séances analytiques.

12. Hanane Lynn, Sylvie Amici, *Psychologues de l'Éducation nationale (ex-COP) : « nous ne sommes pas assez nombreux »*, Uninouvousils, emag de l'éducation, Fév 17, 2017.

13. <https://14.fcpe-asso.fr/actualite/sante-scolaire-900-medecins-scolaires-pour-environ-12-millions-deleves-en-france#:~:text=Sant%C3%A9%20scolaire%20%3A%20900%20m%C3%A9decins%20scolaires,FCPE>